



## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2016

L'an deux mil seize, le 22 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 Février 2016

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme KEATES Patricia, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme LEFEVRE Blandine, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, M. PERRY Pascal, Mme DEHAUT Hélène, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme JAGER Ginette, M. STOCKINGER Jean-Luc, M. BEZIN Jean-Marc, Mme PASCAL Viviane, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme HERBELIN Amandine.

Représentés :

Mme TAQUOY Marie-Christine donne pouvoir à M. LALU Hervé.

Absents Excusés :

Le procès-verbal de la séance du lundi 21 Décembre 2015 a été adopté.

M. PERRY Pascal est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Démission d'un conseiller municipal : Installation d'un conseiller municipal
- Démission d'un conseiller municipal : Installation d'un conseiller municipal
- Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint
- Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Acquisition de terrain: 9 rue Youri Gagarine, Consorts LEFEVRE
- CNAS : conditions pour adhérer au CNAS pour les agents de la Ville de Belleu
- Tableau des Effectifs
- Subventions CDDL
- Subventions DETR
- Subvention Amendes de Police
- Questions et Informations diverses
- Date du prochain Conseil Municipal

### DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 11 Janvier 2016, Monsieur CARON Yannick l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter du 29 Janvier 2016 (suite à la confirmation de Monsieur le Sous-Préfet).

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Aisne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame PASCAL Viviane, suivant immédiat sur la liste Ensemble Pour Belleu dont faisait partie Monsieur CARON Yannick lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 25 Janvier 2016, Madame SANTERRE Christelle l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale à compter du 25 Janvier 2016.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Aisne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur SAVOYEN Nicolas, suivant immédiat sur la liste Ensemble Pour Belleu dont faisait partie Madame SANTERRE Christelle, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

### **DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur CARON Yannick du poste de 7ème adjoint, il vous est proposé de garder à 7 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, la détermination à 7 postes le nombre d'adjoints au maire.

### **ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 29 Janvier 2016,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 7ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Article 1er :**

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2 :**

Procède à la désignation du 7ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M. RENAUD Robert

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu : 27 voix pour la candidature de M. RENAUD Robert

**Article 3 :**

M. RENAUD Robert est désigné en qualité de 7ème adjoint au maire: commission Animation et organisation événementielles.

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :**

Monsieur MONTARON présente les différents projets d'investissement qui seront programmés en 2016 :

- Des études pour la réhabilitation de la route de Château-Thierry L'enfouissement des réseaux est programmé sur les rues des Déportés, Albert Belet et le bas de la rue Pasteur
- Début des travaux concernant l'agrandissement, l'accessibilité de la Mairie et de l'amélioration de l'accueil du public
- Une étude sur la sécurité de la rue Pasteur (objectif : baisse de la vitesse)
- Aménagement du carrefour entre la route de Fère en Tardenois et la rue Léon Blum (objectifs : Sécurité des scolaires et baisse de la vitesse)
- Requalification du bâtiment de la Trésorerie en Maison médicale ou de services (isolation, normes, cloisonnement, peintures ...)
- Création de deux terrains de jeux à destination des petits et des adolescents (Quartier de l'Europe, rues Ampère et Stadthagen)

RESTES A REALISER 2015					
DEPENSES			RECETTES		
72014	Opérations immobilières	45 000,00	62012	DETR Cimetière	134 187,00
82013	Voies nouvelles + square (TC3)	55 000,00	82013	oies nouvelles + square (TC3)	177 365,00
52014	Travaux Bâtiments	28 580,00			
42015	Etudes	40 000,00			
52015	Travaux Bâtiments	77 000,00			
72015	Achats de terrains	60 000,00			
82015	Equipements Sportifs RS	6 000,00			
92015	Rte de Château Thierry	30 720,00			
	Total	342 300,00		Total	311 552,00

**Rappel des restes à réaliser de 2015 sur 2016**

Monsieur MONTARON propose au conseil municipal un débat sur le vote des taxes.

L'ensemble du Conseil Municipal valide le fait de ne pas augmenter la part communale en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émis et formuler son opinion.

## **ACHAT DE TERRAIN : RUE YOURI GAGARINE PARCELLE AC 34 ET AC 35**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les notaires en charge de la vente de la maison au 9 rue Youri Gagarine sont en train de rédiger l'acte de vente. Monsieur le Maire rappelle que l'achat des parcelles AC 34 et AC 35 permettrait de réaliser une salle pour tout ce qui est jeux de boules et autres.

Les notaires ont repris contact avec la mairie car ils ont eu l'accord de la personne représentant le propriétaire et cette personne est d'accord pour la somme de 43 000 €. Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce bien pour la somme de 43 000 € et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

## **CNAS : CONDITIONS POUR ADHERER AU CNAS POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BELLEU**

Aujourd'hui seuls les agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique en activité ou retraités peuvent bénéficier d'une adhésion au CNAS. La collectivité cotise chaque année pour chaque agent et il convient donc de refaire un point sur les conditions d'adhésion.

Monsieur le Maire propose que les conditions pour adhérer au CNAS soient:

- Etre un agent stagiaire ou titulaire de la Fonction Publique en activité
- Etre un agent contractuel (CUI/EAV/...) d'une durée supérieure ou égale à 1 an.
- Etre un agent de la Fonction Publique retraité (pour les agents à la retraite, ils leur sera demandé par écrit de confirmer leur adhésion chaque année dans la limite de 5 ans suite à leur mise en retraite).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide les propositions de Monsieur le Maire.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Grades ou emplois (agents titulaires & contractuels)	CAT.	Postes ouverts	Temps de travail	Effectif pourvu
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché principal	A	1	TC	0
Rédacteur	B	2	TC	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	TC	1
cui secrétariat		1	20 h	1
eav demos et CLSH Secrétariat		1	35 h	1
apprenti		1	35h	0
<b>Total filière administrative (1)</b>		<b>7</b>		<b>5</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	TC	1
eav rythmes scolaires		2	30 h	2
eav rythmes scolaires		1	24 h	1
eav rythmes scolaires		1	20 h	1
CUI rythmes scolaires		2	24 h	2
CUI rythmes scolaires		1	29 h	1
<b>Total filière culturelle (2)</b>		<b>8</b>		<b>8</b>

<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Technicien Territorial	B	1	TC	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	TC	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	10	TC	10
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	19h30	3
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	24h40	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	25h45	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	28h00	1
CUI Cantine		1	20h	1
apprenti		1	35 h	0
<b>Total filière technique (3)</b>		<b>21</b>		<b>19</b>
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>				
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	TC	1
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	28 H.	1
apprenti		2	35h	2
<b>Total filière sociale (4)</b>		<b>4</b>		<b>4</b>
<b>FILIÈRE SÉCURITÉ</b>				
Garde champêtre Chef Principal	C	1	TC	1
<b>Total filière sécurité (5)</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Total général filières 1-2-3-4-5</b>		<b>41</b>		<b>37</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

### **CDDL : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2015-2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la programmation 2015-2017 du CDDL, la mairie a présenté 7 dossiers ; 3 dossiers sur les 7 déposés ont été retenus :

- peinture du couloir de l'école Jules Verne,
- extension de la maternelle Pasteur,
- aire de jeux pour enfants et adolescents.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions se font bien en avance sur la réalisation des travaux sauf pour les peintures de l'école Jules Verne pour laquelle il a demandé une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention. En ce qui concerne l'aire de jeux, nous sommes en cours d'acquisition du terrain. Pour le dossier concernant l'extension de la maternelle Pasteur, nous ne pourrions pas réaliser les travaux sur la période 2015/2017. Dans un souci d'équité entre collectivités, nous avons pris la décision de retirer cette demande et de présenter 2 nouveaux dossiers :

- changement des portes de vestiaires (football) du complexe sportif Pierre Richon
- accessibilité dans les écoles de la commune de Belleu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre du CDDL pour ces 2 dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ces 2 dossiers de demandes de subventions dans le cadre du CDDL pour la programmation 2015-2017.

### **DETR : MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité doivent être réalisés au sein de la mairie.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 1 103 757,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR (Accessibilité PMR)	150 000,00	60 %	90 000.00
DETR (Tous travaux)	953 757.00	45 %	429 190.65
Commune de Belleu	150 000.00	40 %	60 000.00
Commune de Belleu	953 757.00	55 %	524 566.35
TOTAL		100,00%	1 103 757.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour l'agrandissement et la mise en accessibilité de la Mairie.

### **DETR : TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de changement de destination sont à prévoir pour l'ancienne trésorerie.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 200 000,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	200 000.00	45 %	90 000.00
Commune de Belleu	200 000.00	55%	110 000.00
TOTAL		100,00%	200 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour le changement de destination de l'ancienne trésorerie.

### **DETR : GYMNASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés au complexe sportif Pierre Richon (vestiaires football).

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 15 916,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	15 916,00	45 %	7 162.20
Commune de Belleu	15 916,00	55%	8 753.80
TOTAL		100,00%	15 916.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux au complexe sportif Pierre Richon (vestiaires football).

### **DETR : ECOLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en accessibilité et de sécurité doivent être réalisés dans les écoles de la commune.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 37 245.34€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR (Accessibilité)	34 169.34	60 %	20 501.60
Commune de Belleu	34 169.34	40 %	13 667.74
DETR (Sécurité)	3 076.00	55 %	1 691.80
Commune de Belleu	3 076.00	45 %	1 384.20
TOTAL		100,00%	37 245.34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour la mise en accessibilité et en sécurité dans les écoles de la commune.

### **DETR : ROUTE DE FERRE/ RUE LEON BLUM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement d'un carrefour est prévu.

Le montant de ces travaux (accessibilité et aménagements paysagers) compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 10 900,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR (Accessibilité)	2 400.00	60 %	1 440.00
Commune de Belleu	2 400.00	40 %	960.00
DETR(aménagements paysagers)	8 500.00	55 %	4 675.00
Commune de Belleu	8 500.00	45 %	3 825.00
TOTAL		100,00%	10 900.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux d'aménagement du carrefour RD 6/Rue Léon Blum (accessibilité et aménagements paysagers).

### **DETR : INFORMATIQUE ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel informatique est prévu dans nos écoles primaires.

Le montant de cet investissement s'élèverait à 12 000,00€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	12 000.00	55 %	6 600,00
Commune de Belleu	12 000,00	45%	5 400,00
TOTAL		100,00%	12 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour le renouvellement du parc informatique des écoles primaires.

### **DETR : LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des chaudières doivent être changées dans 2 logements communaux.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 7 707.20€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	7 707.20	45 %	3 468.24
Commune de Belleu	7 707.20	55%	4 238.96
TOTAL		100,00%	7 707.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour le changement de 2 chaudières pour 2 logements communaux.

### **DETR : LOGEMENTS COMMUNAUX REGIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation sont effectués dans un logement communal.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 11 857.99€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	11 857.99	45 %	5 336.10
Commune de Belleu	11 857.99	55%	6 521.89
TOTAL		100,00%	11 857.99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux de rénovation dans un logement communal.

### **DETR : ACCESSIBILITE REGIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'accessibilité doivent être réalisés dans les bâtiments communaux.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 2 093.34€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	2 093.34	60 %	1 256,00
Commune de Belleu	2 093.34	40%	837.34
TOTAL		100,00%	2 093.34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.



## **DETR : ISOLATION DU STAND DE TIR REGIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'isolation doivent être réalisés dans le stand de tir.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 4 654.20€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	4 654.20	45 %	2 094.39
Commune de Belleu	4 654.20	55%	2 559.81
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>	<b>4 654.20</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour l'isolation du stand de tir.

## **AMENDES DE POLICE : RD6 / RUE LEON BLUM/ RUE HENRI COTTIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention dans le cadre des « amendes de police » pour la RD6 , la rue Léon Blum et la rue Henri Cottin en agglomération dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour. Ce réaménagement permettra une mise en conformité d'un point de vue sécuritaire et règlementaire. Monsieur le Maire précise qu'il s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans suivant l'attribution de la subvention et il demande une autorisation de commencement anticipé des travaux.

### **PLAN PRÉVISIONNEL**

POSTES	MONTANTS €HT
TRAVAUX PREPARATOIRES	20 390.00
TERRASSEMENTS GENERAUX	11 900.00
VOIRIE	61 772.50
TRAVAUX ACCESSOIRES DE VOIRIE	31 960.00
REGARD DE VISITE	15 130.00
EAUX PLUVIALES	8 150.00
TRAVAUX DE FINITION ET REMISE EN ETAT	63 701.00
<b>Total</b>	<b>213 003.50</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police pour la RD6, la rue Léon Blum et la rue Henri Cottin en agglomération ;

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

### **- Suite de la Motion concernant la RN 2 prise lors du Conseil Municipal du 21 Septembre 2015**

Mobilisation dans la Presse / Rencontre avec Monsieur le Préfet (le 14 Octobre dernier) / Dossier étroitement lié avec la présence ou non des convois exceptionnels sur la Commune / Monsieur le Maire rappelle que sommes dans nos droits en refusant ces transports sur dimensionnés (code de la Route autorisant au maximum 44 tonnes)

Lundi 15 Février, nous étions conviés à une réunion en sous-préfecture, en compagnie de Monsieur Jean-Marie CARRÉ, Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et de deux messieurs de la DIR Nord Picardie, pour s'entendre dire que nos demandes de remise en état du tapis de la RN2 étaient enfin entendues. Dès cette année, des travaux d'entretien auront lieu sur les bourrelets qui occasionnent le bruit et en 2017, un tapis neuf sera posé (Financement : Plan de Relance voté récemment par le Gouvernement).

Monsieur le Maire a demandé un écrit concernant cette opération et nous veilleront à ce que la qualité du tapis soit en accord avec les attentes des Belleusiens.

En parallèle, une association des riverains de Belleu a vu le jour Vendredi, association « loi de 1901 » qui se propose d'être vigilant sur ces dossiers de « Nuisances routières ».

Mais « Rendons à César ce qui revient à César », ce sont bien les démarches entreprises par la Municipalité qui ont pesé sur ce dossier, et non la création de l'association, comme l'annonce à tort le Journal L'Union de ce jour.

Pour information, Monsieur le Maire a tenu à signaler que pendant quelques semaines il fut considéré comme le « vilain petit canard » qui empêchait les entreprises de travailler, en bloquant l'accès du Soissonnais à tous les convois exceptionnels (le MEDEF, les élus du Nord du Département), ce qui a eu pour conséquence d'accélérer les solutions auprès des autorités. Une réunion est prévue demain après-midi en Mairie de Soissons, de manière à harmoniser le tonnage accepté sur nos traversées de ville. La commune de Belleu est disposée à revoir sa copie.

#### **- Projet de mise en place de la vidéosurveillance sur la commune**

Diagnostic préparé par le Commandant CONRARD / Dispositif de 10 caméras (entrée de ville et lieux de vie)

Possibilité de mutualiser avec la ville de Soissons pour l'acquisition du matériel et la liaison de 3 caméras avec le centre de contrôle de la Police Municipale de Soissons (avenue de Reims) / Utilisation de la fibre optique

Aide au financement de 30 à 40 % sur un coût estimé à environ 150 000 euros

#### **- Dossier épineux concernant la cantine scolaire (offre de restauration du collège pour nos primaires)**

Nouvel exemple de désengagement de l'Etat

Courrier le 27 janvier dernier de la Direction de l'éducation, du sport, de la culture et des transports du Conseil Départemental de l'Aisne au sujet d'une convention financière demandant à la commune de payer en supplément 1€84/repas soit près de 20 000€ à l'année.

Refus de cette convention / Etude de mise à disposition de repas pour nos élèves par une société de restauration au sein de l'espace culturel

Préparation d'un courrier explicatif aux parents d'élèves.

#### **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La date proposée pour le prochain Conseil Municipal est le 29 Mars 2016.

#### **Fin de séance à 20h30**